



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°512 du 02 au 08 Février 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 08 février 2026, au moins 852 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 768 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.13
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.17
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.21

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
CDS	: <i>Centre de Santee</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FDNB	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
PSR	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>

TABLE DES MATIERES

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE GOUVERNANCE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.1. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>9</i>
<i>I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>10</i>
<i>I.5. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</i>	<i>11</i>
<i>I.5. CONTEXTE DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>12</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>16</i>
<i>II.2.1. TORTURE, DES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET/OU DÉGRADANTS</i>	<i>16</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>17</i>
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....</i>	<i>17</i>
<i>III.2. DROIT A L'EDUCATION.....</i>	<i>18</i>
<i>III.3. DROIT A LA SANTE.....</i>	<i>19</i>
<i>IV. DROITS CATÉGORIELS.....</i>	<i>20</i>
<i>IV.1. DROIT DE L'ENFANT.....</i>	<i>20</i>
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>21</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 02 au 08 Février 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, gouvernance, sécuritaire, judiciaire, et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels, en particulier les droits de l'enfant.

Les allégations des violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période: au moins 7 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 2 victimes de torture. Signalons deux infanticides au cours de cette période de rapport.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Commémoration de la Charte de l'Unité Nationale dans la capitale politique à Bujumbura.

C'était un jour mémorable pour le Burundi, le 5 février 2026, alors que la nation se rassemblait dans sa capitale politique, économique pour célébrer le 35ème anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale. Sous le thème inspirant : « Ne relâchons pas le bien que nous avons acquis, l'unité nationale est le pilier du développement », les festivités se déroulaient avec une grande solennité au Monument de l'Unité Nationale, perché sur la Colline Vugizo. De nombreux dignitaires étaient présents, ajoutant du poids à cette commémoration. On pouvait distinguer, parmi eux, M. Prosper BAZOMBANZA, Vice-Président du Burundi, accompagné de son épouse, ainsi que le Premier Ministre et le Président du Sénat. Dans un moment poignant de cette journée, une gerbe de fleurs fut déposée par la famille du Vice-Président, en l'absence regrettable de la famille du Président, retenue à Dubaï pour des raisons de mission.

Cependant, cette journée n'a pas été célébrée de la même manière dans la commune de

Cankuzo, province de Buhumuza. Là, la commémoration du 35ème anniversaire de l'Unité Nationale était presque un non lieu. D'après les informations fournies par les sources locales, la majorité des participants étaient de jeunes élèves des écoles fondamentales avoisinantes, le reste étant constitué du personnel communal. En effet, la participation populaire s'est révélée bien plus discrète que lors des années précédentes. Ce manque d'engouement était en partie dû à un relâchement du parti au pouvoir CNDD-FDD quant à l'importance de cette journée pour les Burundi, aussi un manque d'annonce opportune concernant cet événement. En effet, l'invitation, signée par l'administrateur de Cankuzo, Honorable NAHIMANA Marie-Rose, a été rédigée et publiée seulement le mercredi 4 février, à 16 heures. Lors de cette commémoration, le discours a été prononcé par Gifunuguru Roger, Secrétaire Exécutif communal, en collaboration avec Bigirimana Salvator, Chef de cabinet du Gouverneur de Buhumuza.

1.1. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 5)

Lancement d'une tournée nationale au sein du CNDD-FDD en Commune Muramvya dans la Province de Gitega.

En date du 2 février 2026, Révérien NDIKURIYO, Secrétaire-Général du CNDD-FDD, a entrepris une série de tournées à travers le pays dans le but de sensibiliser les membres en vue de promouvoir la cohésion mutuelle parmi eux, afin d'accélérer la mise en œuvre de la Vision (2040-2060) dans la Commune de Muramvya, située dans la Province de Gitega. Des sources internes rapportent que cette tournée a débuté en Commune de Muramvya et s'étendra à l'ensemble du territoire national du Burundi, permettant au Secrétaire général d'échanger avec les responsables à différents niveaux, notamment provincial, communal et zonal.

Toujours selon nos informations, ces échanges devraient favoriser la mise en œuvre de projets phares tant sur le plan social qu'économique. Toutefois, de nombreux observateurs évoquent un effort vain, car de nombreux membres du CNDD-FDD critiquent souvent ces projets, en raison de plusieurs facteurs, tels que le manque de financement, le défaut de crédibilité, et même des objectifs jugés irréalistes. À cette occasion, il a également visité certaines plantations de café situées dans les Zones de Nyarucamo et Muramvya, à Rutegama, dans le chef-lieu de la Commune de Kiganda.

1.2. CONTEXTE GOUVERNANCE

Saisie par la Police de plusieurs bidons d'essence en Commune Muyinga dans la Province de Buhumuza

La Police a saisi plusieurs bidons d'essence tenus illégalement dans la Commune de Muyinga, située dans la Province de Buhumuza. Le mardi 3 février 2026, le Commissaire Communal de Police à Muyinga, le Lieutenant Colonel de Police Irakoze Placide, a procédé à une fouille-perquisition sur la Colline Cumba, Zone Cumba, dans une des maisons du domicile dit de l'Honorable Shabani Nimubona, Président de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans la province de Buhumuza. Lors de cette opération, 198 bidons d'essence ont été découverts, que ce dernier vendait frauduleusement à un prix exorbitant de 15.000 Fbu le litre, alors que le tarif dans les stations-service est de 4.000 Fbu. D'après des sources dignes de foi, ce responsable des Imbonerakure et député du parti au pouvoir exerce ce commerce illégal de carburant en provenance de la Tanzanie, en utilisant un réseau de motards à faible coût qu'il a constitué depuis de nombreuses années.

L'administration communale et provinciale ne cesse de répéter que la fraude est un crime et publie régulièrement des notes de rappel, pourtant celles-ci restent lettre morte, car ces actes sont commis par des figures de proue du CNDD-FDD qui échappent à toute sanction, bien qu'ils soient largement identifiés. Pendant ce temps, la police se concentre sur de petits commerçants ambulants de bouteilles de carburant de 1,5 litre, qui sont souvent arrêtés et emprisonnés. La population de la Commune de Muyinga exige la levée de l'immunité de ce député afin qu'il puisse faire l'objet de sanctions exemplaires, considérant qu'il est censé représenter le peuple et veiller au respect de la loi dans le pays. Il est demandé qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'application de la justice et que des mesures soient prises pour mettre un terme à ces crimes économiques.

Des Ministères victimes d'une gouvernance défailante au Burundi.

Le départ massif de nombreux fonctionnaires burundais vers l'étranger a atteint un niveau alarmant, touchant tous les ministères sans exception. Toutefois, les secteurs de la santé et

de l'éducation sont particulièrement affectés, et les conséquences de ces départs impactent l'ensemble du pays, avec une incidence marquée sur la province de Bujumbura ainsi

1.1. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 6)

que sur les populations défavorisées de cette région. Les raisons de ces départs résultent de salaires peu compétitifs face à l'inflation et au coût de la vie élevé. En l'absence de perspectives d'avenir prometteuses, enseignants, infirmiers et médecins font le choix de l'exil, chacun espérant une amélioration de leur condition de vie et celle de leur famille.

La crise sévissant dans le secteur de la santé est caractérisée par un manque alarmant de personnel soignant, ce qui masque d'autres insuffisances graves, ignorées par le gouvernement et le ministère, qui peinent à y remédier. Les hôpitaux publics souffrent d'une pénurie de médecins permanents, se contentant souvent de la présence d'un unique praticien, incapable de répondre aux besoins sanitaires croissants. À titre d'exemple, l'hôpital de district de Mabayi ne compte qu'un seul médecin fonctionnaire, alors que les autres sont sous contrat. Il n'y a pas de gardes médicales nocturnes et l'absence de personnel durant les weekends est systématique. À cela s'ajoute une insuffisance, voire une absence totale, de médicaments, touchant gravement les patients à faibles revenus, contraints de recourir aux féticheurs et aux nombreuses maisons de prière, ce qui explique l'augmentation récente des cas de décès. La montée du taux de mortalité infantile et celle des femmes lors de l'accouchement sont également attribuées au manque de médicaments et à l'accès difficile aux soins, causé par la pénurie de médecins et d'infirmiers.

La corruption, qui se manifeste sous diverses formes, contribue significativement à cette crise. Les pratiques corrompues sont particulièrement évidentes lors du recrutement de nouveaux agents de santé. Autrefois, une recommandation d'un membre du CNDD-FDD était suffisante pour obtenir un emploi ; de nos jours, un pot-de-vin de trois à cinq millions de francs burundais versé à un responsable influent du parti au pouvoir est requis pour accéder à un poste d'infirmier ou de médecin. Une autre forme de corruption, fréquente dans les établissements hospitaliers, consiste à soudoyer le personnel soignant pour être traité en priorité ou pour obtenir des médicaments coûteux parfois refusés à d'autres patients. La

priorisation des cas les plus urgents est quasiment inexistante, le personnel médical privilégiant le profit, au détriment de la vie des patients. Des médecins prescrivent des médicaments dans le but de les obtenir lorsque le patient se rend dans des pharmacies privées, ou utilisent des ressources publiques à des fins personnelles, comme le cas du directeur médical de l'hôpital communal de Ruziba, qui utilise les véhicules de l'hôpital pour des transports rémunérés.

Le secteur de l'éducation est également plongé dans une crise profonde. Non seulement il est négligé, mais il semble également abandonné. La crise des effectifs enseignants, causée par une désertion massive et des retards dans les recrutements et remplacements, masque des problèmes encore plus graves, contribuant à la dégradation totale de l'éducation. La gestion des ressources humaines est entachée de fraudes orchestrées par plusieurs cadres gouvernementaux dans les hautes sphères du parti au pouvoir. Des employés fictifs sont également signalés dans le système éducatif burundais. Nos sources indiquent que cette situation est à l'origine des retards dans les recrutements et les remplacements des enseignants décédés, déserteurs ou partis à la retraite. Malgré l'augmentation des départs et des retraites, de nombreuses places vacantes restent inoccupées pendant des mois, voire un an, en dépit des recrutements annuels. Le ministère des Finances continue de verser des salaires aux enseignants qui ne sont plus à l'emploi, et ces fonds finissent souvent par disparaître dans des circuits de détournement gérés par le parti, avec la complicité des ministres concernés.

La corruption, les faux rapports et les bases de données subjectives lors des recrutements sont également des problèmes majeurs, le tout orchestré par les directeurs communaux de l'éducation, certains chefs d'établissements scolaires et des responsables du parti. Depuis le départ de Janvier NDIRAHISHA du ministère de

1.1. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 7)

l'Éducation en 2020, les ministres qui lui ont succédé n'ont pas pu vérifier ou contrôler la véracité des informations concernant les ressources humaines fournies par leurs subalternes. Si le système éducatif continue de se désintégrer, ce n'est pas uniquement en raison de bas salaires, mais aussi à cause de la négligence, de l'absence d'intérêt, de la corruption et de la mauvaise gouvernance dont souffre le secteur de l'éducation. Les enfants des décideurs et des hauts fonctionnaires accèdent à de meilleures écoles, tant au Burundi qu'à l'étranger, tandis que l'argent public et les pots-de-vin tirés des fonctions officielles financent leurs études, laissant les enfants des paysans dans des écoles publiques manquant cruellement de qualité.

Au Burundi, et particulièrement dans la province de Bujumbura, les recrutements ne s'effectuent plus en fonction des besoins réels. Un candidat peut être recruté en raison de liens familiaux avec des responsables administratifs ou après avoir versé un pot-de-vin à un membre influent du parti ou au directeur communal de l'éducation. Les profils recherchés pour les enseignants ne sont pas respectés, entraînant une situation où des enseignants spécialisés dans des disciplines spécifiques sont affectés à des établissements n'ayant pas besoin de leurs compétences.

Que ce soit dans le secteur de la santé ou dans celui de l'éducation, les critères de sélection des membres des commissions de recrutement sont souvent subjectifs. Ces commissions, composées uniquement de membres du CNDD-FDD, ne sont pas nécessairement des professionnels dans les domaines concernés, et elles sont généralement enclines à soutenir les candidatures de ceux qui leur versent des pots-de-vin ou avec qui elles entretiennent des relations familiales. Les examens et l'attribution des points sont également biaisés, avec des candidats favorisés bénéficiant de traitements de faveur.

En conclusion, il est impératif de procéder à un remplacement immédiat des fonctionnaires partants et d'améliorer les conditions de travail des agents, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Des états généraux doivent être organisés dans ces deux domaines cruciaux pour le développement d'une nation désireuse de prospérer, afin de combattre la corruption, d'encourager l'objectivité, l'engagement dans un travail de qualité et une bonne gouvernance. Sans de telles actions, le Burundi risque d'attendre indéfiniment et en vain sa prospérité.

Des cas de désertion des fonctionnaires en Commune Kirundo dans la Province de Butanyerera

En date du 4 février 2026 dans la salle de la Direction Communale de l'Agriculture et de l'Élevage Kirundo, l'administrateur Communal Ir Ndikuriyo J. Claude a organisé une réunion de travail qui rassemble les chefs des différents services et secteurs d'activités au sein de la même commune.

Notre source indique que l'objectif de cette réunion était d'échanger sur la vie de la Commune en général. Dans les différentes interventions, ils ont évoqué la grande démission des fonctionnaires dans les différents secteurs publics.

A titre illustratif, la DCE Kirundo enregistre 37 enseignants dont 9 directeurs, le secteur sanitaire compte 5 infirmiers et 21 contractuels, le secteur judiciaire reconnaît 3

juges ainsi que le secteur bancaire avec 7 cas de désertion.

Du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} février 2026, la seule commune de Kirundo compte 73 cas de désertions. La cause profonde est la misère dans les familles et les faibles salaires qui ne suffisent pas aux besoins des employés.

Pour conclure cette réunion, l'une des mesures prises pour stopper cette désertion est de faire un sondage des fonctionnaires qui détiennent des passeports et les suivre de près afin qu'ils ne partent pas avec le matériel du travail. Il s'est appuyé sur l'exemple d'un des chefs à la R.N.P à Kirundo, Ndiwokubwayo Jonas qui est parti avec un disque dur contenant les données des clients.

1.3. CONTEXTE SÉCURITÉ

Une grenade non explosée découverte dans les herbes ravive les tensions foncières sur la colline Muheka, commune Matana en province Burunga.

La découverte d'une grenade non explosée sur la colline Muheka, en zone Songa de la commune Matana, a plongé la population locale dans une vive inquiétude. L'engin explosif a été retrouvé le 2 février 2026, dans une parcelle au cœur d'un conflit foncier opposant des membres d'une même famille, selon des sources locales concordantes.

À la suite de cette découverte, deux personnes impliquées dans le litige ont été interpellées par la police communale de Songa afin de faciliter les enquêtes en cours.

Jusqu'au 3 février 2026, aux environs de 11 heures, la grenade n'avait pas encore été neutralisée. Les forces de sécurité déployées sur place indiquaient attendre une autorisation officielle pour procéder à sa destruction, l'engin étant jugé en bon état et représentant un danger réel pour la population.

Le chef de la zone Songa a confirmé que la parcelle concernée est depuis longtemps le théâtre de querelles familiales liées au partage des terres. Il a également révélé qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé car Cinq grenades ont déjà été découvertes sur ce

même terrain et disait que c'est la cinquième grenade qui vient d'être découverte dans cette propriété en litige.

Selon lui, la dernière qui était aussi en mauvais état avait été détruite par les militaires il y a environ 7 mois.

Face à cette situation jugée alarmante, l'administration locale a annoncé l'organisation prochaine de réunions de sensibilisation et d'apaisement à l'intention des habitants de la colline Muheka, dans le but de prévenir toute escalade de violence.

Selon plusieurs résidents, l'origine de ces incidents résiderait dans le refus de certaines parties de se conformer aux décisions judiciaires déjà rendues dans ce conflit foncier. Une attitude qui, craignent-ils, pourrait conduire à de nouveaux drames si aucune solution définitive n'est appliquée.

La population appelle ainsi les autorités compétentes à agir rapidement pour sécuriser la zone, neutraliser les engins explosifs et faire respecter les décisions de justice, afin de restaurer la paix et la sécurité sur la colline Muheka.

Un enseignant nouvellement engagé attrapé dans le vol qualifié à Matana, en province Burunga.

En date du 4 février 2026, un enseignant nouvellement affecté au lycée communal de Karinzi, dans la commune Matana, en province Burunga, a été attrapé les mains dans le sac au lycée de Rumeza.

Selon des sources locales, les faits se sont produits aux alentours de 2 heures du matin sur la colline située dans la zone Ruvumu. L'enseignant, identifié comme Audace Ndayikeza, aurait été surpris par des élèves du lycée Rumeza alors qu'il se trouvait à l'intérieur du bâtiment abritant le dortoir des filles. D'après les mêmes sources, il se serait introduit dans les enceintes scolaires après avoir escaladé la clôture de l'établissement.

Les élèves affirment que l'enseignant a été immédiatement maîtrisé avant l'arrivée des forces de l'ordre. La police est intervenue peu après et a procédé à son arrestation. Depuis

lors, Audace Ndayikeza est détenu au cachot du commissariat de police de Songa, où il reste à la disposition de la justice. Les enquêtes sont actuellement en cours afin d'établir les responsabilités exactes et les circonstances précises de cet acte présumé.

Les autorités du lycée Rumeza demandent que des sanctions exemplaires soient prises si les faits sont avérés. Elles soulignent par ailleurs que l'établissement ainsi que les élèves sont régulièrement victimes de vols nocturnes perpétrés par des bandits qui s'introduisent illégalement dans les locaux de l'école.

Audace Ndayikeza est un enseignant récemment engagé à temps plein au lycée communal de Karinzi. Avant son recrutement officiel, il y avait exercé comme bénévole pendant une certaine période.

I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE

Un mineur âgé de 16 ans a été condamné à une peine de 7 ans et demi de prison dans la commune de Matana, dans la province de Burunga.

Le 6 février 2026, le tribunal de grande instance de Bururi a infligé une peine de 7 ans et demi de prison ferme à un adolescent nommé Elysé NIYONKURU, accusé d'avoir assassiné une jeune fille de 12 ans, connue sous le nom d' ITERITEKA Ange Kessy. L'infraction a été perpétrée le 27 janvier 2026 sur la colline de Mutobo, située dans la commune de Matana, province de Burunga.

D'après les faits, la victime était allée chercher du bois de chauffage lorsqu'elle a été attaquée par l'accusé avec une machette, ce qui a

conduit à son décès. Un procès très suivi a eu lieu, durant lequel le procureur avait sollicité une peine de 10 ans de privation de liberté contre l'accusé, qui a finalement été condamné à 7 ans et demi. Ce procès a suscité l'intérêt d'un grand nombre de citoyens, qui ont salué le verdict, considérant que justice avait été rendue. Les résidents ont exprimé leur contentement à l'égard de cette décision, en mettant en avant l'importance de l'État de droit et de la justice pour tous.

Des Imbonerakure condamnés à un an de prison pour atteinte à la sécurité nationale à Cibitoke, en province Bujumbura.

Le Tribunal de grande instance de Cibitoke a prononcé, le mardi 3 février 2026 dans la soirée, un jugement très anticipé dans une affaire de trafic transfrontalier. Cinq jeunes affiliés aux Imbonerakure ont été condamnés à une peine d'un an de réclusion ferme, tandis que d'autres prévenus ont reçu des amendes ou ont été acquittés. Ces cinq membres des Imbonerakure, rattachés au parti Cndd fdd, condamnés à une peine d'un an d'emprisonnement chacun, sont: Rémy Minani, Jean Claude Ngendakumana, Paul Hazigamimana, Adolphe Nsabimana et Issa Ndoricompa, pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Le verdict a été annoncé dans la soirée du mardi 3 février.

Ces jeunes faisaient l'objet de poursuites pour avoir enfreint les lois régissant le contrôle des frontières nationales. Selon l'acte d'accusation, ils auraient franchi illégalement la frontière burundaise par des voies non autorisées, en passant par la rivière Rusizi, qui délimite le Burundi et la République démocratique du Congo. Sept personnes, dont les noms sont : Isaac Bitangimana, Olivier Irangabiye, Claude Nshemezimana, Gérard Dushimimana, Clovis Niyogusenga, Vianney Irakeze et Steven, ont

été accusées d'avoir facilité le passage clandestin de personnes vers la RDC ainsi que la contrebande de différentes marchandises, notamment des pagnes, du carburant et d'autres produits commerciaux.

Dans le cadre de cette même affaire, sept autres individus poursuivis pour les mêmes faits ont été condamnés à une amende de 50 000 francs burundais chacun. En revanche, cinq prévenus, nommés Frédéric Nizigiyimana, Gilbert Niyonkuru, Siméon Gahogoza, Désiré Lawi et Justin Bukeyenzeza, ont été relaxés en raison de preuves insuffisantes. Cette décision a été saluée par la population locale, qui la considère comme un fort signal contre l'impunité. Toutefois, des citoyens interrogés appellent les autorités judiciaires à poursuivre dans cette voie et à sanctionner de manière rigoureuse tous ceux qui enfreignent la loi en se prévalant de leur appartenance politique ou de leur statut social. Pour sa part, le président du Tribunal de grande instance de Cibitoke a affirmé que la justice continuera d'être appliquée à tous sans distinction, promettant de s'attaquer résolument à toute personne impliquée dans des actes menaçant la sécurité et la souveraineté du pays.

I.5. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Des dégâts humains et matériels enregistrés suite aux pluies torrentielles mêlés de grêle a Cibitoke, en province Bujumbura.

Des pluies torrentielles, accompagnées de vents violents et de grêle, ont frappé la zone de Ngoma, au sein de la commune de Cibitoke dans la province de Bujumbura, un après-midi du 5 février 2026. Ces intempéries ont causé le décès de quatre individus, parmi lesquels deux enfants, et ont entraîné des blessures pour plusieurs dizaines d'autres. Les dégâts matériels sont considérables, plongeant un grand nombre de familles dans une situation humanitaire critique. Le bilan préliminaire fait état de quatre victimes décédées, dont deux enfants, ainsi que de vingt-six blessés graves, suite à l'effondrement de logements causé par les intempéries. Les victimes ont été immédiatement évacuées vers des structures de santé à proximité, tandis que certains blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Cibitoke et de Bujumbura pour recevoir des soins spécialisés. La destruction des habitations et des infrastructures sociales a été massive.

Les pluies torrentielles, associées à des rafales de vent violentes et de fortes chutes de grêle, ont touché quatre collines de la zone Ngoma. Selon les évaluations initiales, plus de 400 maisons ont été entièrement détruites ou gravement endommagées, ainsi que 15 églises,

18 salles de classe et un centre de santé, tous ayant subi de sérieux dégâts. Les cultures ont également été gravement affectées à l'approche de la période de récolte. Les cultures de maïs, manioc, café, bananes, tomates, oignons, ainsi que des arbres fruitiers comme les manguiers et les citronniers, ont été anéantis, engendrant un risque imminent de famine. Les sinistrés rapportent l'absence totale de moyens de subsistance et expriment leur crainte d'une famine imminente dans les foyers touchés.

En raison de cette situation précaire, toutes les écoles de la zone demeurent fermées, car les salles de classe endommagées ou déjà effondrées représentent un danger considérable pour les élèves et le personnel enseignant. Les habitants, les responsables scolaires et les leaders religieux appellent de manière urgente à la solidarité, demandant une assistance rapide en nourriture, abris et matériels de première nécessité. Ils exhortent également les autorités administratives à veiller à une distribution équitable de l'aide, dénonçant les pratiques antérieures où des personnes non affectées, souvent proches du parti au pouvoir, auraient indûment profité de l'assistance.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.6. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

Dans un environnement marquant à Lausanne, se tenait un rassemblement organisé par le Collectif des Burundais en Suisse et Droit de Rester Vaud. L'atmosphère était chargée d'émotion lorsque Sixte Vigny Nimuraba, ancien président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) au Burundi, a exprimé ses préoccupations croissantes concernant les demandeurs d'asile burundais. Avec une passion palpable, il a brossé un tableau sombre sur le plan du respect de la procédure légale et judiciaire consacrée par les textes, il a précisé que son pays d'origine était devenu un lieu où la loi semblait avoir perdu toute dignité. Tandis qu'il s'exprimait, captivant un auditoire attentif, il a mis en exergue la gravité de la situation judiciaire au Burundi, évoquant les dangers imminents menaçant les demandeurs d'asile qui pourraient être renvoyés chez eux au Burundi. À ses yeux, les mois à venir s'annonçaient d'une imprévisibilité sans précédent pour ces personnes vulnérables.

D'une voix posée, bien que trahissant une profonde anxiété, il a averti des conséquences

tragiques des rapatriements forcés affirmant que ceux qui oseraient retourner au Burundi seraient confrontés à d'énormes défis dans un avenir proche.

Il est crucial de rappeler qu'il avait fui le Burundi le 18 avril 2025, après une perquisition brutale de la police à son domicile, survenue juste après la diffusion d'un appel à candidatures de l'Assemblée nationale visant à remplacer, de manière controversée, des membres de la CNIDH avant l'échéance de leur mandat. On l'avait accusé à travers de détournement de fonds publics selon ses propos, une accusation que beaucoup interprétaient comme une tentative de répression des voix dissidentes à l'approche d'élections cruciales. Ainsi, la voix de Sixte Vigny Nimuraba résonnait puissamment, écho des luttes inlassables de tant d'autres au Burundi, un pays en proie à des troubles désespérés, des violences incessantes à toute voix dissidente et une situation des droits de l'homme alarmante, qui nécessitait avec urgence l'attention de la communauté internationale.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES

Un jeune homme tué par un militaire à sororezo, zone nyakabiga, commune Mukaza, en province Bujumbura.

Un militaire, désigné sous le nom de Harushimana Nestor, en service de garde au domicile de la Médiatrice de la République du Burundi, Laurentine Kanyana, situé sur la colline Kamabuye dans le quartier Sororezo, zone Nyakabiga, commune Mukaza, province de Bujumbura, a tiré et tué un jeune homme le 5 février 2026 vers 10 heures, avant de s'enfuir.

Selon des sources locales, le militaire avait eu la veille, le 4 février 2026, une altercation dans un établissement de boisson avec un civil prénommé Ndorera. Après leur dispute, les deux hommes se seraient néanmoins réconciliés, en échangeant des excuses et en partageant à nouveau une bouteille, ce qui donnait l'impression que l'incident était clos. Contre toute attente, le militaire se serait présenté très tôt le matin du 5 février 2026 au domicile de Ndorera dans le but de le retrouver. Ne l'ayant pas trouvé sur les lieux, il a rencontré son fils, NISHIMWE Jediah, un jeune homme qui aurait reconnu le militaire impliqué dans la dispute avec son père la

veille. Une conversation tendue s'est alors engagée entre les deux parties, au cours de laquelle le jeune homme aurait interrogé le militaire sur les motifs de son conflit avec son père.

La situation a rapidement dégénéré et le militaire a ouvert le feu sur Jediah, le tuant sur le coup, avant de prendre la fuite. Alertés par les détonations, des habitants du quartier sont sortis dans la rue, manifestant leur colère et leur indignation. Des collègues militaires de l'auteur présumé auraient tenté de le protéger, mais les autorités militaires sont intervenues et ont procédé à son arrestation. La population locale, encore sous le choc, demande que justice soit faite et que le militaire soit sanctionné conformément à la loi. De son côté, le commandant militaire de la zone a affirmé que le dossier serait traité sans délai par la justice militaire, conformément aux procédures en vigueur. Il a également appelé la population et la famille de la victime à la sérénité, promettant que la vérité sera établie concernant cet événement tragique.

Une personne est morte après une arrestation violente au cachot de la zone Buhindo, commune Cibitoke, en province Bujumbura.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 février 2026, indique qu'un drame aux lourdes conséquences judiciaires et humaines s'est produit le 28 janvier sur la colline et dans la zone Buhindo, commune de Cibitoke, en province Bujumbura.

Jean-Pierre Ntahiraja, âgé de 40 ans et père de quatre enfants, est décédé au cachot de la zone après avoir été violemment interpellé dans un contexte de conflit conjugal. L'affaire suscite une vive indignation au sein de la population et relance le débat sur les abus lors des arrestations.

Selon plusieurs sources locales concordantes,

les faits se sont déroulés alors que la victime traversait une période de tensions conjugales avec son épouse. Deux jeunes Imbonerakure, connus sous les surnoms de Ndakurasa et Kazoviyo, seraient intervenus au domicile familial. Ils auraient procédé à une arrestation musclée de Jean-Pierre Ntahiraja, le ligotant et le soumettant à de violents coups et blessures.

Grièvement blessé et incapable de s'exprimer, l'homme aurait ensuite été conduit au cachot de la zone Buhindo, sans qu'aucune assistance médicale ne lui soit accordée. Le lendemain, il a été retrouvé mort dans sa

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 13)

cellule, avant toute prise en charge sanitaire.

Indignation de la famille et suites judiciaires

Alertée, la famille de la victime s'est rendue sur les lieux, exprimant colère et désespoir. Des proches auraient tenté de s'en prendre aux deux Imbonerakure mis en cause, lesquels auraient pris la fuite avant leur arrivée.

Interrogé par les autorités, le policier chargé de la garde du cachot a indiqué que la victime lui avait été déposée sans explication sur les circonstances de son arrestation ni sur son état de santé critique. À l'issue des premières investigations, ce policier a été placé en détention pour non-assistance à personne en danger. L'épouse de la victime, impliquée dans le conflit conjugal à l'origine de l'intervention, a également été arrêtée dans le cadre de l'enquête.

La famille du défunt, soutenue par les voisins,

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un homme tué poignardé par des inconnus a Ruhanza, zone Giheta, commune et province Gitega.

En date du 3 février 2026 pendant la nuit, un veilleur de la Coopérative Twiyungure connu sous le nom de Ku kirato a été tué poignardé par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés, sur la colline Ruhanza zone Giheta de la commune et province de Gitega.

Cette information est confirmée par Gérard Mugisha, membre de la Coopérative Twiyungure en même temps chef de colline Ruhanza qui fait savoir que ces malfaiteurs ont défoncé les portes ou ils ont emporté 15 casiers de bouteilles vides de Primus, 4 casiers de bouteilles vides d'Amstel et un casier de bouteilles vides Bechou.

Selon toujours Gérard Mugisha, chef de colline

Un corps sans vie a été découvert en Commune de Rutana dans la Province de Burunga

Dans la matinée de Lundi 2 février 2026, un corps sans vie d'un homme nommé Égide, âgé de 60 ans, cultivateur, marié et père de famille a été découvert flottant sur les rives de la rivière Muyovozi située sur la Colline Kayove dans la Zone de Rutana de la même Commune dans la nouvelle Province de Burunga.

D'après nos sources sur place, le défunt est originaire de la même Zone de Rutana et avait

exigé l'arrestation immédiate des deux Imbonerakure en fuite et leur traduction devant la justice, afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances exactes de ce décès.

D'après des sources locales, l'administrateur et commissaire communal de Cibitoke, Éloge Najeneza, ont assuré que l'administration communale travaille en étroite collaboration avec la police et les instances judiciaires. Il affirme que toutes les personnes impliquées dans cet acte criminel seront identifiées, interpellées et poursuivies conformément à la loi.

En attendant l'aboutissement de l'enquête, ce drame ravive les préoccupations autour du respect des droits humains, de l'usage excessif de la force et des conditions de détention dans certaines zones du pays.

Ruhanza, jusqu'ici, aucun suspect n'a été appréhendé mais la police a effectué un déplacement sur les lieux du crime pour des raisons d'enquêtes.

Les habitants de Giheta demandent des enquêtes approfondies car ils indiquent qu'ils ne comprennent pas ce crime odieux et ce cas de vol dans un endroit reconnu que les jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir font chaque nuit des patrouilles pour soi-disant sécuriser la population et leurs biens. Ces habitants insistent pour que les enquêtes soient menées parmi les membres de cette ligue des jeunes Imbonerakure qui étaient dans la patrouille nocturne.

disparu depuis le 29 janvier 2026 et personne n'avait de ses nouvelles.

Certaines sources proches de sa famille disent que Feu Égide se serait suicidé tandis que d'autres disent que des conflits fonciers avec les membres de sa famille seraient derrière. Signalons que la victime a été enterrée le même jour de lundi dans l'après-midi.

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 14)

Un corps sans vie d'une femme a été découvert en Commune Gishubi dans la Province de Gitega.

En date du 25 janvier 2026, vers 9h, une femme répondant au nom de Niyonizigira Désidératte s'est présentée à la police de Nyarusange pour signaler que son mari n'était pas rentré dans la nuit du 24 janvier 2026.

Par la suite, le corps sans vie de son époux a été retrouvé au bas du talus de la route menant vers la sous colline Gakombe, à 300 mètres de la route reliant les anciennes communes de Bisoro et Nyarusange.

Le défunt s'appelait Bigirimana Aloys, âgé de 57 ans, originaire de la colline Kabimba, zone

Nyarusange, commune Gishubi, province de Gitega.

Selon notre source, les policiers, le chef de zone ainsi qu'un médecin de l'hôpital Nyarusange se sont rendus sur les lieux pour effectuer le constat. Ils ont conclu que la victime aurait été tuée ailleurs, avant que son corps ne soit déposé à cet endroit.

L'OPJ Minyurano Fulgence a ordonné l'enterrement du corps et a assuré à la famille que des enquêtes étaient en cours.

Découverte d'un corps sans vie en Commune et Province Gitega.

En date du 27 janvier 2026, un corps sans vie a été découvert dans le quartier Magarama, commune et province de Gitega.

La victime s'appelait Nahimana Éloge, âgé de 35 ans, fils de Ndimurwanko Zacharie et de Butoyi Émilienne, né au quartier Nyamugari .

Selon les informations recueillies, le corps a été retrouvé dans un caniveau, avec des blessures

sur la tête et au visage et ses vêtements déchirés, éléments qui suscitent des interrogations quant aux circonstances du décès.

Le corps a été évacué vers l'hôpital régional de Gitega. Des enquêtes ont été annoncées mais n'ont rien donné jusqu'à aujourd'hui, d'après notre source.

Un cadavre d'un jeune homme a été découvert en Commune et Province Gitega.

Dans la nuit du 28 janvier 2026, aux environs de 22h, un corps sans vie d'un jeune homme, dont âgé d'environ 30 ans, a été découvert sur la colline Rutegama, sur la route RN reliant le Parking Central de Gitega et RN Gitega-Rutana.

Selon les informations recueillies, le cadavre avait de petites blessures au niveau du dos et des bras et au niveau des jambes. Le corps a été évacué vers l'hôpital de Gitega, jusqu'à aujourd'hui, le défunt n'est pas encore identifié.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.

II.2.1. TORTURE, DES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET/OU DÉGRADANTS.

Une personne battue et blessée en Commune CANKUZO dans la Province de Buhumuza.

Mercredi, en date du 4 février 2026, sur la sous-colline Nyamugari, Colline Rusagara. Zone Kigamba, en Province de Buhumuza, un certain MAJAMBERE Fidèle est tombé dans une embuscade des malfaiteurs vers 20 heures lorsqu'ils rentraient du centre de Kigamba, situé au chef-lieu de la Zone Kigamba (ancienne commune de Kigamba).

Arrivée à quelque 50 mètres de son domicile, la victime est tombée dans une embuscade et ces derniers lui ont donné des coups de machettes sur la tête, au visage, au cou, etc. Ces malfaiteurs s'étaient cachés dans une brousse se trouvant sur cette localité composée d'eucalyptus appartenant à un certain Ferdinand. Ces malfaiteurs ont pris le large après avoir commis ce crime car la population de cette localité est intervenue après avoir entendu les cris de la victime.

MAJEMBERE Fidèle a été conduit à l'hôpital Communal de Kigamba où il est en train de

recevoir des soins. Parmi les malfaiteurs, la victime a pu identifier un certain NDUWIMANA Calixte et ce dernier a été arrêté le lendemain. Il est pour le moment au cachot de la Zone Kigamba où un OPJ est en train d'instruire son dossier. Le présumé auteur est toujours cité dans ce genre d'actes de crimes.

Signalons que NDUWIMANA Calixte est parmi les responsables des jeunes Imbonerakure de cette colline. Quant à la victime, ils n'appartiennent aucun parti politique mais avant 2015, il était membre actif du parti MSD en commune Kigamba et il était parmi les responsables de ce parti à la colline Rusagara. Les jeunes imbonerakure sont pointés du doigt car ce sont ceux qui font la patrouille nocturne dans cette localité. La population demande à l'administration et aux forces de sécurité d'assurer leur sécurité.

Une personne battue en à la colline Rwamura, zone de Kigamba, en commune Cankuzo de la province Buhumuza

Le mardi le 03 février 2026, à la colline Rwamura, un chauffeur de moto répondant au nom de BIZIMANA Pierre, en provenance du marché de Shinge est tombé dans un groupe d'hommes en uniforme de police. L'un des policiers a levé la main pour arrêter et il n'a pas obéi car il s'agit d'un endroit situé au parc national de la Ruvubu et il croyait qu'il s'agit des bandits car pas mal de gens sont déjà dépouillés de leurs biens dans cette localité.

Le policier après avoir constaté que le motocycliste a refusé de s'arrêter, il a lancé un gros bâton à ce dernier, il a perdu l'équilibre avec sa moto et il est tombé dans un caniveau. Les deux autres policiers qui s'étaient cachés près de la route se sont mis à fouetter le motocycliste jusqu'à ce que ce dernier perd conscience l'accusant de refus d'ordre. Le motocycliste a été conduit à l'hôpital communal de Kigamba, mais comme il était dans une situation critique, il a été référé à l'hôpital de Cankuzo où il est pour le moment

hospitalisé dans la salle de réanimation.

A cet endroit, les agents de police ont toujours cette habitude d'arrêter les conducteurs des motos ou des voitures qui viennent du marché de Shinge et des fois ils leur obligent de payer de l'argent.

Le marché de Shinge est un marché destiné aux gros et petits bétails et se tient tous les mardis. Les policiers qui ont commis cet acte sont MURENGERANTWARI Alfred, RIVUZUMWAMI Jean Bosco et BUHIGI Thaddée tous du commissariat communal de Kigamba.

La population en général et les conducteurs des motos et des voitures en particulier demandent aux responsables de polices de cette commune de ramener la discipline dans leurs hommes car ils ont cette habitude d'exiger le paiement de l'argent aux chauffeurs sans motif valable et sans quittance.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Des imbonerakure impliqués dans le vol des bétails à Mugamba, commune Matana, en province Burunga.

Trois membres des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, parmi lesquels figure une femme, ont été arrêtés et placés en détention au cachot de la police de la commune Matana, en province Burunga.

Les arrestations ont eu lieu entre lundi 2 et mardi 3 février 2026, selon des sources locales concordantes.

Deux des suspects ont été interpellés le lundi 2 février 2026, tandis que la troisième personne, une femme, a été arrêtée le lendemain.

Ils sont accusés d'avoir volé trois chèvres sur la colline Mpota, dans la même localité. D'après les informations recueillies sur place, les animaux auraient été abattus peu après le vol, puis la viande dissimulée dans une maison avant d'être vendue progressivement.

L'administratrice communale de Matana, Gloriose Niyubahwe, a confirmé l'arrestation de ces Imbonerakure et salué la collaboration entre la population et les forces de l'ordre, qui a permis de surprendre les présumés auteurs en flagrant délit. Elle a souligné que le vol de bétail constitue une préoccupation croissante dans la commune et a appelé la justice à agir avec rigueur et impartialité.

« Si les faits sont avérés, la loi doit être appliquée sans distinction afin de décourager ce phénomène qui menace les moyens de subsistance de la population », a déclaré l'autorité communale.

Cependant, au sein de la population, des voix s'élèvent pour exprimer des inquiétudes quant à l'issue de cette affaire. Certains habitants redoutent une éventuelle libération des suspects, évoquant des précédents où des personnes arrêtées pour des faits similaires auraient été relâchées après le versement de pots-de-vin. La présence des Imbonerakure parmi les suspects alimente davantage la méfiance et ravive le débat sur l'égalité de tous devant la loi.

La population appelle ainsi à un suivi rigoureux du dossier, espérant que la justice fera son travail en toute indépendance afin de restaurer la confiance et mettre un terme à la recrudescence des vols de bétail qui est une menace de la vie économique dans la région.

Contributions financières forcées pour la visite du Secrétaire Général du Cnnd-Fdd à Muramvya.

Ce lundi 2 février 2026, le secrétaire général du parti Cnnd-Fdd, Reverien Ndikuriyo, était en visite au chef-lieu de la commune, province Gitega.

Depuis samedi 31 janvier et 1er février 2026, les Imbonerakure ont sillonné toutes les collines pour récolter des contributions forcées destinées à la "réception" après les festivités.

Ainsi, chaque propriétaire de boutique devrait donner 10.000fbu, pour les bistrotts 15.000fbu, et pour les grands magasins et dépôts de boissons: 30.000fbu.

Même les non membres du Cnnd-Fdd étaient

contraints de contribuer sous peine de voir leurs boîtes fermées.

D'après les victimes de cette injustice, il s'agit d'un vol organisé et parrainé par les responsables du parti Cnnd-Fdd, surtout qu'après les cérémonies il n'y a pas eu de réception proprement dite. D'aucuns disent que près de 3 millions auraient été détournés à l'occasion.

Signalons que la semaine dernière, les mêmes victimes avaient contribué de la même manière à la croisade de prière Gitega.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE (Suite de la page 17)

Mécontentement de la population à cause des contributions forcées sans leur consentement en Commune Muyinga dans la Province de Buhumuza.

La population de la Commune Muyinga ne sait pas sur quel saint se vouer suite au vol organisé conjointement par l'administration communale et un commerçant du nom de Nyabenda Ananias surnommé Nkona, Président de l'Association Zéro déchet.

Selon les informations recueillies, cette association a eu un contrat de propreté dans tous les quartiers et voiries du centre ville de la Commune Muyinga moyennant paiement de 3000 FBu par ménage sans compter sur le travail à faire car tous les ménages n'ont pas de déchets.

Toujours d'après nos sources, certains disent qu'il y a des célibataires qui ne cuisinent pas chez eux et que les déchets de certaines ménages servent du fumier pour leurs champs, tandis que

d'autres attestent qu'ils viennent de payer 3 mois successifs mais qu'ils n'ont jamais vu cette association venir prendre les déchets.

La population demande qu'il y ait des réunions pour leur expliquer davantage l'Association en charge desdits services. Elle propose également qu'il y ait des conventions de prestations de services entre l'Association et les ménages souhaitant avoir les services de propreté de ladite association afin de distinguer ceux qui ont des déchets et ceux qui n'en ont pas. Il en est ainsi alors que la commune paie régulièrement le service de nettoyage des routes et d'autres espaces publics.

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Des élèves toujours impliqués dans les activités jugées politiques en province Burunga

La pratique fait polémique et continue de susciter l'indignation. Dans la province Burunga, plusieurs élèves ont encore été empêchés de suivre les cours ce samedi pour aller accueillir la Première Dame du Burundi, Angeline Ndayishimiye, venue participer à l'activité dite du sport de la santé.

Selon des informations recueillies auprès de sources scolaires, des messages ont été envoyés aux responsables d'établissements demandant que les élèves ne se rendent pas à l'école. Pire encore, les enfants, notamment ceux des écoles primaires, ont été alignés le long des routes pour applaudir le passage de la Première Dame. Les élèves ont même été sommés de ne pas porter leurs uniformes scolaires.

Une situation qui choque plusieurs parents et syndicats d'enseignants.

Ils dénoncent une pratique qui prive les enfants de leur droit fondamental à l'éducation pour les impliquer dans des activités jugées politiques.

Le syndicaliste Emmanuel Manuma, membre de la FENASB, avait déjà tiré la sonnette d'alarme sur ce phénomène qui, selon lui, compromet la

qualité de l'enseignement et expose les élèves à des pressions inappropriées.

Des informations concordantes indiquent également que des élèves de l'École Technique des Métiers Artisanaux (ETMA) de Burunga auraient été transportés jusqu'à Gitega vers deux heures du matin pour participer à une réunion du parti CNDD-FDD.

Depuis, un climat de peur régnait au sein de cet établissement. Le directeur et certains enseignants seraient soupçonnés d'avoir divulgué ces informations et feraient l'objet de menaces. Le directeur aurait même été convoqué par des responsables du parti au pouvoir et risquerait de perdre son poste.

"Jusqu'où ira l'implication des élèves dans des activités extra-scolaires liées aux autorités ou aux partis politiques?" " Qui protège réellement le droit des enfants à l'éducation au Burundi?" Des parents se demandent.

III.3. DROIT A LA SANTE

La propagation de choléra observée suite à une pénurie d'eau potable à Buheka, commune Nyanza, en province Burunga.

Une épidémie de choléra continue de se propager sur la colline Buheka, en commune Nyanza, province de Burunga. Selon des sources locales, 13 personnes sont actuellement hospitalisées à l'hôpital de district de Nyanza-Lac après avoir contracté la maladie. Les victimes proviennent de 13 ménages répartis dans 5 sous-collines sur les 8 que compte Buheka. Les cas sont signalés depuis le 1er février 2026.

Les autorités locales expliquent que cette situation serait liée au manque d'eau potable, les habitants s'approvisionnant principalement dans les ruisseaux Nyabarere, Muyovozi, Gitimbarwe et Gitotwe, jugés impropres à la consommation.

Parallèlement, la population soulève des inquiétudes concernant la gestion des fonds destinés à un projet d'adduction d'eau potable. Selon plusieurs habitants, plus de 100 millions de francs burundais ont été collectés en 2020, avec la contribution des ménages, du diocèse catholique de Bururi ainsi que de la diaspora.

Les habitants affirment avoir été obligés de verser une contribution de 8 000 francs burundais par ménage, certains évoquant des pressions administratives lors de la collecte des fonds.

La population demande que des clarifications soient apportées sur la gestion de ces

ressources financières. Plusieurs habitants estiment que des explications devraient notamment être fournies par Marie Goreth Irankunda, qui occupait le poste d'administratrice communale de Nyanza-Lac au moment de la collecte des fonds, ainsi que par les responsables administratifs impliqués dans la supervision du projet. Jusqu'à présent, aucune communication officielle n'a été rendue publique concernant la gestion de ces fonds.

Face à la progression de la maladie, des organisations humanitaires ainsi que des autorités administratives et sanitaires se sont rendues sur les lieux ce lundi. Lors de cette visite, une trentaine de pompes et des produits destinés à la désinfection des ménages touchés ont été distribués afin de limiter la propagation du choléra.

Malgré cette assistance, les habitants jugent ces mesures temporaires et réclament la mise en place effective d'un réseau d'adduction d'eau potable, estimant que les fonds destinés à ce projet avaient déjà été collectés.

Des cas de choléra ont également été signalés sur d'autres collines de la commune Nyanza, notamment à Mukungu, Mugerama et Rubindi, où certaines sources évoquent déjà des pertes en vies humaines.



IV. DROITS CATÉGORIELS

IV.1. DROITS DE L'ENFANT

Un corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert en Commune et Province Gitega.

Selon l'information recue par la Ligue Iteka, en date du 28 janvier 2026, vers 13h, un cas d'infanticide a été signalé sur la colline Rukoba, commune et province Gitega.

Selon les informations recueillies auprès d'un membre du Comité de protection de l'enfant, une jeune femme âgée de 21 ans, du nom de Niyongere Gyslaine, fille de Bizimana Xavier et de Nshimirimana Jeanine, a mis au monde, la veille au soir, un nouveau-né de sexe féminin.

Toujours d'après ces sources, un membre de la famille a découvert, à l'entrée de la chambre occupée par la mère, le corps sans vie du

nourrisson, étendu au sol, avec des blessures au niveau de la gorge.

Il est rapporté que l'administration locale et la famille ont procédé à l'inhumation du corps du nouveau-né. Aucune information claire n'a été communiquée quant à l'ouverture d'une enquête judiciaire approfondie, ni sur les mesures de protection ou d'assistance psychosociale accordées à la jeune mère. Le médecin et l'opj ont conclu que le bébé a été égorgé. L'administration et la police ont pris la décision de l'enterrer.

Une jeune fille de 18 ans accusée de l'infanticide à Gitumba, commune Matana, en province Burunga.

Une jeune fille âgée de 18 ans, connue sous le nom de Claudine Nzeyimana, originaire de Gitumba, en commune Matana, province de Burunga, est actuellement détenue dans les cachots de la police de Matana depuis le 2 février 2026.

Elle est accusée d'avoir donné naissance à un enfant dans le quartier de Gisisye, toujours en commune Matana, où elle s'était rendue pour demander un abri. Selon les informations recueillies, le jour même de l'accouchement, la jeune fille aurait étranglé le nouveau-né, avant de le jeter dans une latrine.

La jeune fille reconnaît les faits et explique

avoir agi ainsi parce que l'homme qui l'a mise enceinte a refusé toute responsabilité, déclarant qu'il ne l'épousera pas, ce qui l'aurait poussée à commettre cet acte.

Glorise Niyubahwe, administratrice de la commune Matana, confirme ces informations et précise que la jeune fille est détenue dans le cadre des enquêtes en cours. De leur côté, les défenseurs des droits de l'enfant appellent à ce que les jeunes filles qui tuent leurs enfants à la naissance soient sévèrement punies, afin que ces sanctions servent d'exemple et de mise en garde pour les autres.



V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande aux autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi :

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
3. Garantir l'accès aux services de base, y compris, l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour tous les citoyens.
4. Réorganiser le traitement des fonctionnaires afin d'arrêter leurs départs massifs et les conséquences qui s'en suivent.

Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi:

1. De soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations de défense des droits de l'homme dans le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi.
2. D'user de leur influence pour contraindre les autorités burundaises afin qu'elles respectent les droits de l'homme et mettent fin à l'impunité.